

OPÉRATION COUPS DE CŒUR

L'OPÉRATION COUPS DE CŒUR, SYMBOLISE DEPUIS 1998 LE LIEN D'AFFECTION PARTICULIER ENTRE LES ORGANISATEURS DE LA BIENNALE PARCOURS D'ARTISTES ET LES ARTISTES QUI LA COMPOSENT.

UN JURY DE PROFESSIONNEL.L.E.S ISSU.E.S DU MONDE DE L'ART VISITE L'INTÉGRALITÉ DES ATELIERS D'ARTISTES OUVERTS PENDANT PARCOURS D'ARTISTES, AFIN DE FAIRE UNE SÉLECTION DES TALENTS À ENCOURAGER PARMIS LE LARGE ÉVENTAIL PROPOSÉ.

LES LAURÉAT.E.S « COUPS DE CŒUR » SONT MIS.E.S À L'HONNEUR LORS D'UNE EXPOSITION COLLECTIVE ORGANISÉE UN AN APRÈS DANS UNE INFRASTRUCTURE CULTURELLE COMMUNALE.

RÈGLEMENT

Art. 1 : Les Coups de Cœur ne concernent que les artistes des ateliers repris dans le catalogue de Parcours d'Artistes. Conformément au règlement de l'événement, ces ateliers devront être ouverts pendant les deux weekends de l'évènement.

Art. 2 : Les artistes ayant été élus « Coup de cœur » par le passé ne peuvent être lauréat à nouveau.

Art. 3 : La sélection des lauréats se fera selon la qualité artistique des œuvres présentées. Un lien avec la thématique de la biennale peut également contribuer à faire valoir l'artiste aux yeux du jury, sans toutefois être obligatoire.

Art. 4 : Les organisateurs de Parcours d'Artistes s'engagent à former un jury issu du monde de l'art afin que tous les ateliers repris dans le catalogue de l'événement soient visités par le jury.

Art. 5 : Les organisateurs de Parcours d'Artistes s'engagent à remettre un prix aux lauréats, en fonction du budget disponible, en aval de l'événement. Le prix octroyé étant inférieur à 3.760,00€ (sauf pour les parties concernées d'avoir perçu d'autres prix pour un total dépassant cette somme) les montants ne sont pas taxables et ne doivent pas obligatoirement être déclarés.

Art. 6 : Les organisateurs de Parcours d'Artistes s'engagent à organiser et promouvoir une exposition collective des lauréats dans l'un des lieux culturels de la Commune de Saint-Gilles.

Art. 7 : En acceptant leur prix, les lauréats s'engagent à exposer l'année suivante Parcours d'Artistes, en collaboration avec les autres lauréats et les organisateurs de Parcours d'Artistes, selon une convention de partenariat qui sera convenue en amont de l'exposition.

Les lauréats des éditions précédentes :

En 1998 : Laurent d'Ursel, Victor Barros, Catherine Evrard, Charles Mutanganwa et Natalie Rolin.

En 2000 : Nazife Can, Franca Ravet, Edmundo Solari, Frag et Mario José Angeles.

En 2002 : Franca Ravet, Véronique Sabban, Edmundo Solari, Didier Lange et Vivian Kral.

En 2004 : Edmundo Solari, Alvari, Franca Ravet, Hugo Van der Vennet, Laurence Nitlich, le duo DD Demeuter & La Muss et Max Francos.

En 2006 : Silvia Bauer, Alvari, Rachel Silski, Louise Bossut, Martine Vanhoutte et Jacques Beelen.

En 2008 : Jamila Al Badaoui, Maja Polackova, Mélanie Rutten, Mariska Forrest et Saiko Ashida.

En 2010 : Pablo Merino, Emmanuel Piron, Valérie Lenders, Jacques Raket, Roger Bogaert.

En 2012 : Tom Bervoets, Ewa Majczak, Hubert Amiel, Thierry Cox et Joyce Nabadda.

En 2014 : David Crunelle, Evelyn de Behr, Rosa Gasquet, L'Appât, Jean-Claire Lacroix et Fumihiro Ueka.

En 2016 : Caroline Brisset, Marilyn Bras, Hélène Vanhamme, Brigitte Vandendorpe et Merab Durviladze.

En 2018 : Catherine B., Camille Vandervecken, Olivier Waterkeyn, Angel de la Rubia, Serge Hologne et Bruno Delmotte

En 2020 : Ice Screen (collectif), Hugo Bonamin, Joanna Vanmulder, Louise Hubinont, Mélanie Géray et Philippe Pinckaers.

En 2022 : Natacha Mercier, Victoria Calleja, Vincent Matthieu, Valérie Provost, Clara Lalix et Teodora Cosman.

En 2024 : Anne Gilsoul, Pierre Vande Pitte, RV, Nathalie Delaunoy, Inès Rabadan, Claire Beunckens et Boris Wilmot.